



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1691

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 334

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 16 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1691 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour un projet intégré sur la rue Saint-Onge (Secteur Saint-Grégoire – Seigneurie Godefroy)** ».

Ce premier projet de règlement a pour objet :

- de créer, aux dépens de la zone commerciale C04-410 et de la zone résidentielle H04-411, la zone résidentielle H04-411.1 et d'y autoriser la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » (à structure isolée, ayant de 3 à 4 étages) et d'y spécifier les normes;
- d'ajouter une zone tampon de 3 mètres sur une portion de la limite entre les zones H04-411 et H04-411.1.

Description approximative des zones C04-410 et H04-411

La zone C04-410 est située majoritairement dans l'emprise du ministère des Transports du Québec, le long de l'autoroute 55. Elle est délimitée au nord-ouest par le boulevard Bécancour et la rue Saint-Onge, au nord-est notamment par la piste cyclable, au sud-est notamment par la Garderie les apprentis-sages et au sud-ouest par l'autoroute 55. On y retrouve notamment l'Auberge Godefroy et les commerces situés du 451 au 905 de l'avenue Godefroy.

La zone H04-411 est située dans la Seigneurie Godefroy. Elle est délimitée au nord-ouest par la rue Saint-Onge et le boulevard Bécancour, au nord-est par le Parc écologique Godefroy, au sud-est par la rue Françoise-Gaudet et une partie de l'avenue Dumont et au sud-ouest par une partie de la rue Beaupré et le terrain situé à l'arrière du mini centre commercial comprenant notamment la Pharmacie Godefroy (Famiprix) et le Centre de services Seigneurie Godefroy (Desjardins).

On y retrouve notamment les immeubles situés sur l'avenue de la Catalogne, l'avenue Chandonnet, la rue Beauséjour, la rue Saint-Onge (côté impair, sauf le 17445), la rue Beaupré (du 17150 au 17240 côté pair et du 17165 au 17375 côté impair), l'avenue de Louisbourg (du 1050 au 1190 côté pair et du 1045 au 1095 côté impair), la rue Damboise (du 17180 au 17390 côté pair et du 17215 au 17365 côté impair), la rue Françoise-Gaudet (côté impair) et le 1200 de l'avenue Dumont.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 6 février 2023 à 18 h 45**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration des zones visées par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 25 janvier 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville